

Recensement militaire



www.ville-saint-priest.fr

www.service-public.fr

Place Charles Ottina - 04 72 23 48 48
Lundi, mardi, mercredi, vendredi
de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30
Jeudi de 13 h 00 à 17 h 30



Recensement militaire

Qui ?

- ▶ Démarche obligatoire pour tout mineur (fille et garçon) à partir de 16 ans, de nationalité française et domicilié sur la commune de Saint-Priest.

Comment ?

- ▶ En venant au guichet vie civile sur rendez-vous (présence de l'intéressé ou de son représentant légal).
- ▶ Par internet sur l'Espace Citoyen www.espace-citoyens.net/saint-priest/

Pièces à fournir ?

- ▶ Titre d'identité de la personne à recenser (CNI, passeport, carte de séjour).
- ▶ Titre d'identité du demandeur (CNI, passeport, carte de séjour).
- ▶ Livret de famille ou copie intégrale d'acte de naissance.

Délais estimatifs ?

- ▶ Immédiat.
- ▶ 5 jours si démarche par internet

Coût ?

- ▶ Gratuit.